



DOSSIER DE PRESSE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA CIVIS DU 09/02/26

CIVIS : PREMIER ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET HUMAIN DU GRAND SUD



Les Élus de la CIVIS se réunissent ce **lundi 9 février 2026** à l'Hôtel de Ville de Saint-Pierre pour décider des grandes orientations de l'intercommunalité et des projets à mettre en place. **31 points sont inscrits à l'ordre du jour.**

Parmi eux :

- La garantie d'emprunt SHLMR - Opération « SALVADOR DE BAHIA » - 41 LLI sur la commune de Saint-Louis **(07)**
- L'autorisation de signature du marché relatif au lot n° 2 de l'opération concernant les travaux de reconversion de l'ancien Centre Artisanal du Bois **(12)**
- La conclusion de la commande portant sur l'achat de 2 minibus de 28 places dans le cadre de la centrale d'achat CATP d'AGIR au titre de l'année 2026 **(16)**
- L'avis d'opportunité et participation financière de la CIVIS à l'opération en Auto Réhabilitation Accompagnée sur la commune de Saint-Pierre au titre du PILHI **(17)**
- L'avis d'opportunité et participation financière de la CIVIS à l'opération SEMADER « GRAND BOIS » au titre du PLH **(18)**

Garantie d'emprunt SHLMR - Opération « SALVADOR DE BAHIA » - 41 LLI sur la commune de Saint-Louis.

La SHLMR a formulé une demande afin d'obtenir une garantie de la CIVIS à hauteur de 5 820 897 € représentant 100 % de l'emprunt qu'elle a contractée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer l'opération « SALVADOR DE BAHIA » de 41 logements LLI situés sur la commune de Saint-Louis.

Le conseil communautaire a ainsi accordé sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

La CIVIS s'engage ainsi aux côtés des bailleurs sociaux et marque son engagement en faveur du développement du parc locatif sur son territoire.





Centre Artisanal du Bois : Les travaux peuvent commencer !

Situé à l'entrée du centre-ville de la Rivière Saint- Louis, le Centre Artisanal du Bois rassemblait autrefois les acteurs locaux de la filière de l'ébénisterie créole dont la ville est le berceau. **Ce site, haut lieu du savoir-faire artisanal pendant de nombreuses décennies représente dans la mémoire collective réunionnaise la fierté et la richesse d'un patrimoine emblématique du sud.**

L'objectif du projet est de redynamiser le territoire avec la volonté d'en faire un outil de mise en valeur des savoir-faire et de promotion du territoire.

Le Centre Artisanal du Bois est le symbole de la renaissance de la centralité de la Rivière à Saint Louis, et constitue une opportunité pour aménager au mieux l'entrée de Ville de la Rivière. C'est donc la première pièce d'une vision plus large du réaménagement du secteur, portée par la CIVIS et la Ville de Saint Louis.

Le projet prévoit **la création de plus de 1 800 m² de surface de plancher, répartis entre ateliers artisanaux, locaux tertiaires, espaces de restauration, et surfaces d'accueil et de valorisation.** Cette programmation mixte permet d'anticiper des retombées économiques significatives à l'échelle locale. **Les travaux ont été estimés à 8 098 429 € HT, avec un financement de l'État et des fonds FEDER complétés par un prêt de la Banque des Territoires à hauteur de 50 %.**

Aujourd'hui, le conseil communautaire de la CIVIS autorise la signature du marché de gros œuvre et entérine ainsi le début des travaux du nouveau Centre Artisanal du Bois.



Achat de 2 minibus de 28 places.

La CIVIS souhaite acquérir deux minibus d'une capacité de 28 places et plus pour renforcer son réseau de transport urbain dans ses communes rurales. En tant que membre de l'association AGIR Transport, regroupant des autorités organisatrices de transport, **elle peut bénéficier des prix négociés de leur Centrale d'Achat du Transport Public (CATP) concernant le matériel.**

En ayant recours à la CATP, la CIVIS est considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence, la CATP étant soumise, pour la totalité de ses achats, aux règles applicables aux marchés publics.

Ainsi, **la CIVIS a commandé de 2 minibus, d'un montant de 578 253,20 €**, comprenant la rémunération de la centrale d'achat de 5 333,20 € et les frais de transport et dédouanement estimés à 39 600 €.

Ces véhicules permettront ainsi aux habitants de Palmiste Rouge à Cilaos et du Tévelave aux Avirons de disposer d'un moyen de transport supplémentaire pour leurs déplacements quotidiens.

AGIR Transport

AGIR Transport, sous la dénomination commerciale de Centrale d'Achat du Transport Public (CATP), a pour mission d'acquérir des fournitures ou des services, de passer des marchés publics ou de conclure des accords-cadres de travaux, fournitures ou de services destinés à ses Bénéficiaires, qui sont des acheteurs au sens des articles L. 1212-1 et suivants du Code de la Commande Publique (CCP).

Avis d'opportunité et participation financière de la CIVIS à l'opération en Auto Réhabilitation Accompagnée sur la commune de Saint-Pierre au titre du PILHI.

Le PILHI (Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne) de la CIVIS a défini notamment comme enjeu l'amélioration du traitement d'une insalubrité diffuse.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Saint-Pierre développe des opérations en Auto Réhabilitation Accompagnée (ARA) depuis plusieurs années. L'ARA est une démarche fondée sur la participation des ménages à l'amélioration de leur habitat, accompagnés par un organisme spécialisé.

Les critères pour bénéficier de cette démarche sont définis comme suit :

- ▶ Ménages non propriétaires exclusifs de leur terrain (indivision) ou qui ne peuvent prétendre aux dispositifs de droit commun,
- ▶ Familles âgées ou en grande détresse sociale,
- ▶ Familles avec enfant(s) et bénéficiaires d'une prestation familiale.

Pour la période 2026-2027, le projet prévoit l'accompagnement de 18 familles (7 en 2026 et 11 en 2027) avec un budget de 1 014 819,37€.

Ainsi, **le conseil communautaire a fait le choix fort d'accorder une subvention de 6 000 €/logement, ce afin de contribuer à la lutte contre l'habitat indigne.** Compte tenu du nombre de logements, **la participation de la CIVIS s'élèvera à 108 000 €.**

Avis d'opportunité et participation financière de la CIVIS à l'opération SEMADER « GRAND BOIS » au titre du PLH.

L'opération « GRAND BOIS », proposée par la SEMADER sur la commune de Saint-Pierre est située sur la rue Général de Gaulle à Grands-Bois.

Cette opération vise à **reconstituer dans le secteur de Grands-Bois, l'offre de logements** répartis comme suit :

- **80 logements collectifs** (Logement Locatif très Social),
- **24 logements en LLS** (Logement Locatif Social),
- **26 logements en PLS** (Prêt Locatif Social),
- **1 local professionnel à destination d'une crèche.**

Au titre des aides prévues au Plan Local d'Habitat (PLH), **la SEMADER a sollicité le soutien financier de la CIVIS pour « Soutenir le développement d'un parc locatif en adéquation avec la demande »**. En effet, il s'agit d'aider les projets contenant au moins 50 % de LLTS, dont au moins 30 % de T1/T2.

L'opération proposée par la SEMADER peut, de ce fait, bénéficier d'une aide au maximum de 6 000 € par logement, soit un total maximum de 480 000 € pour la réalisation de 80 LLTS.



SAINT-PIERRE
SAINT-LOUIS
L'ÉTANG-SALÉ
PETITE-ÎLE
CILAOS
LES AVIRONS

Contact presse

CIVIS :

communication@civis.re

0262 49 96 00

CIVIS : PREMIER ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET HUMAIN DU GRAND SUD